

2011
REPUBLIQUE DU SENEGAL

---00---

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

**CONSEIL INTER-MINISTERIEL
SUIVI DU IXEME PLAN DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENT DE SYNTHESE DES RAPPORTS**

M. Mouhamed El Moustapha DIAGNE
Ministre de l'Economie des Finances et du Plan

Mars 1999

Ce conseil interministériel vient boucler la procédure de suivi du IX^{ème} Plan de développement économique et social (1996-2001). Les documents de travail qui vous sont présentés sont ceux finalisés par la Commission Macro-économique et de Synthèse, à savoir :

- Un rapport de synthèse présentant le cadre macro-économique et évoquant les mesures devant contribuer à la mise en œuvre de chaque orientation stratégique du IX^{ème} Plan avec un état de la situation socio-économique et institutionnelle pour les trois premières années du Plan ;
- Des rapports annexes portant sur la décentralisation, les secteurs primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire établissant le bilan intérimaire des politiques sectorielles ;
- Un bilan d'exécution des recommandations du Conseil Supérieur du Plan du 29 janvier 1997.

Si les deux premiers documents constituent l'essence de notre réunion, à savoir, faire le point sur les progrès réalisés et adopter les réaménagements idoines, nous avons jugé utile d'y ajouter, pour mémoire, le relevé de l'état de mise en œuvre des directives issues du dernier Conseil Supérieur du Plan.

Le processus d'élaboration de ce bilan a débuté en mars 1998 par la mise à jour des bilans sectoriels. Le MEFP a procédé, en collaboration avec les services concernés, aux améliorations nécessaires et organisé un séminaire qui a permis à la commission macro-économique et de synthèse de valider les rapports.

Ces travaux de préparation du bilan à mi-parcours ont été un moment privilégié de concertation avec les principaux acteurs de la vie économique. Ce partenariat a permis d'améliorer le document de base préparé par nos services. Mais cet exercice a été rendu ardu par la multiplicité des correspondants découlant de l'absence des cellules d'études et de planification au niveau des ministères techniques comme préconisé par le Conseil Supérieur du Plan.

La présente communication s'articule autour des parties suivantes :

- le rappel des défis retenus dans le cadre du IXème Plan ;
- l'examen de l'évolution récente de l'économie ;
- le point sur la mise en œuvre des orientations du IXème Plan, et
- l'appréciation des résultats obtenus, eu égard aux défis identifiés.

Des recommandations découlant de cette analyse ont été formulées et présentées en annexe. Leur mise en œuvre devra permettre de procéder aux ajustements nécessaires pour maintenir notre économie sur la trajectoire de croissance soutenue et durable tracée par le IXème Plan et d'accélérer l'entrée de notre pays dans la catégorie des pays émergents.

I. Rappel des défis dans le contexte du IXème Plan

Le IXème Plan vise principalement la consolidation de la reprise économique née de la dévaluation, en mettant l'accent sur le renforcement de la compétitivité globale de l'économie sénégalaise pour assurer les bases d'un développement humain durable.

En tant qu'instrument de mise en œuvre de cette vision prospective, sur la période 1996-2001 qu'il couvre, le IXème Plan, à travers ces axes stratégiques, marque également notre volonté de garder un lien fort entre les actions à moyen et long termes,

Les défis retenus par le IXème Plan expriment une vision partagée par l'ensemble des acteurs du développement économique et social pour améliorer dans un processus continu, la compétitivité de notre économie, créer un espace économique attractif, mettre en place un Etat stratège, promouvoir le développement humain et assurer le développement durable.

Ces défis qui recourent le projet de société exprimé par l'étude «Sénégal 2015 » constituent en réalité une réponse aux contraintes que nous imposent les particularités de l'environnement externe et interne.

En effet, l'environnement international dans lequel nous évoluons depuis la préparation du IXème Plan est marqué par une dynamique d'ouverture et de libéralisation économique avec notamment la mise en œuvre des mesures issues du Cycle d'Uruguay, notamment l'avènement de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). La suppression des préférences et la rigueur des sanctions prévues en cas de non-respect des règles communes obligent à restructurer les économies pour renforcer leur capacité d'adaptation aux mutations d'un environnement de plus en plus concurrentiel.

Sur le plan sous-régional, l'intégration se renforce au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) avec la mise en place progressive de l'ensemble des instruments prévus.

Au plan interne, nous nous devons d'apporter des réponses plus satisfaisantes à une forte demande sociale toujours croissante et qui en définitive nous place devant l'impératif de consolider la croissance économique et de mieux répartir ses fruits au niveau de toutes les couches de la population, sans exclusion aucune.

C'est dans ce contexte d'ensemble qu'il convient de situer l'évolution récente de l'économie sénégalaise.

II. L'évolution récente de l'économie sénégalaise

Il apparaît que depuis le début du IXème Plan, Le taux de croissance économique dépasse le niveau de 5% largement supérieur au croît démographique de 2,5% en moyenne par an. Le PIB qui avait légèrement fléchi à 5,2% en 1997 est passé à 5,7% en 1998. L'activité économique a été essentiellement portée par les services, les activités de construction et le dynamisme de la production industrielle.

L'examen de la répartition sectorielle du PIB indique une modification en faveur des secteurs secondaire et tertiaire. Ainsi entre 1997 et 1998, la part du secondaire est passée de 19,7% à 20,3% et celle du tertiaire, de 50,4 % à 51,6 %. Sur la même période, le poids du secteur primaire a enregistré une légère baisse en passant de 19,0% à 17,7%.

La bonne orientation de l'activité économique s'est accompagnée d'une maîtrise accrue de l'inflation en 1998 avec une variation de l'indice des prix à la consommation qui s'est établie à 1,1 % soit à un seuil synonyme de stabilité des prix.

Toutefois, il faut noter que la dynamique du système productif continue à se heurter à certaines difficultés d'ordre structurel notamment, dans le secteur primaire toujours très vulnérable aux aléas climatiques. Dans le secondaire, il faut noter le coût des facteurs encore élevé, et la qualité déficiente des fournitures en énergie électrique, les difficultés du financement bancaire de l'économie et la relative faiblesse des infrastructures de communication constituent des contraintes à lever.

Du point de vue des emplois du PIB, la contribution des investissements à la croissance a été la plus significative, en rapport avec le relèvement du taux d'investissement de 15,7% à 18 %. En particulier les investissements privés grâce à l'amélioration de l'environnement économique, ont progressé de manière importante. En ce qui concerne singulièrement l'investissement direct étranger, les statistiques récentes indiquent des évolutions positives encourageantes. En effet, les flux recensés sont devenus positifs depuis 1994 et avoisinent entre 1995 et 1997 30 millions de dollars. Cette tendance s'est renforcée en 1998.

Pour les finances publiques, nous avons poursuivi les efforts d'assainissement financier à travers l'amélioration des recettes et la maîtrise accrue de l'évolution des dépenses, notamment courantes. Cette politique a permis de reconstituer progressivement l'épargne publique qui a atteint près de 6% du PIB en 1998.

De manière plus spécifique, les recettes budgétaires ont augmenté en moyenne de 8 % entre 1996 et 1998, grâce à un meilleur recouvrement des impôts notamment sur les grands contribuables et l'extension de la TVA au secteur de la distribution. En ce qui concerne les dépenses publiques, leur progression a été limitée à environ 7% et a été impulsée pour l'essentiel par les dépenses en capital.

La politique de restauration de la capacité financière de l'Etat et l'amélioration de la qualité de la dépense publique, ont permis notamment d'accroître la contribution du secteur public à l'effort national d'accumulation. Les investissements publics ont surtout concerné les infrastructures structurantes tels que les aménagements hydro-agricoles, la poursuite de la réhabilitation et l'extension du réseau routier, l'amélioration de l'offre d'électricité, facteurs essentiels pour la promotion d'un environnement propice à la production.

Ainsi, le budget consolidé d'investissement (BCI) a mobilisé 176 milliards FCFA en 1995, 178 milliards en 1996 et 201 milliards en 1997. Cependant, le taux d'exécution des investissements qui avait atteint 77 % en 1994, affiche une tendance à la baisse en se situant autour de 66% des financements programmés sur la période que couvre ce bilan. Cette tendance doit être corrigée pour assurer la mise en place des infrastructures devant faciliter l'investissement privé.

C'est précisément dans ce cadre qu'il faut placer la nécessité de concrétiser les initiatives formulées par le MEFP pour renforcer les capacités de planification et de programmation, améliorer les capacités d'absorption des ressources et organiser le cadre de gestion des projets de développement. Une stratégie de mise en œuvre de ces chantiers, accompagné d'un système de suivi efficient, est en finalisation au sein du MEFP pour s'assurer de leur conduite correcte.

La situation monétaire a été, quant à elle, caractérisée par une amélioration sensible des avoirs extérieurs nets, une évolution modérée du crédit intérieur qui a crû en moyenne de 2% sur les trois dernières années. En rapport avec l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a progressé à un rythme légèrement inférieur à celui du PIB nominal en passant de 8,3% à 6,6 %, ce qui a aidé à la maîtrise de l'inflation.

La situation financière du secteur bancaire en 1997 et 1998 est globalement satisfaisante. Cependant des insuffisances persistent, quant au respect de certains ratios de la réglementation prudentielle, en particulier la couverture appropriée des engagements à moyen et long terme par des ressources longues.

Au niveau des assurances, les mesures en application du code CIMA concourent à restaurer la confiance des clients mais également à étendre la couverture géographique.

Pour les échanges extérieurs, la balance des paiements est globalement excédentaire sur la période. Cependant cette situation dans l'ensemble positive masque un solde structurellement déficitaire de la balance courante qui a été plus que compensé par l'importance des capitaux extérieurs mobilisés. La situation négative de la balance courante est le fait de la balance commerciale et de celle des services dont les déficits se situent à des niveaux insuffisamment compensés par l'excédent des transferts sans contrepartie. Le déficit courant est ressorti à 64,7 milliards en 1998 (6,8% du PIB) contre 32,4 milliards en 1996 (1,3%).

En ce qui concerne la balance commerciale, son solde négatif s'est creusé de 143,9 milliards à 167,7 milliards à la suite de la progression des importations plus forte que celle des exportations. La croissance des importations a surtout concerné les biens d'équipement et intermédiaires, les produits pétroliers et alimentaires. Du côté des exportations, une évolution intéressante est notée avec la progression de celles dites non-traditionnelles comme les produits horticoles, les peaux et cuirs, les matières plastiques, les papiers et cartons.

La balance des services continue de se ressentir de la charge d'intérêt de dette, en dépit des bonnes performances du secteur du tourisme et des remises de dettes substantielles obtenues. Quant à la balance des transferts sans contrepartie, elle est ressortie excédentaire sur la période autour d'un niveau moyen annuel de 170 milliards en 1997. La balance des capitaux s'est particulièrement améliorée à la suite du traitement du stock de la dette par le Club de Paris.

Au total, l'économie sénégalaise a enregistré de bonnes performances conformes à l'objectif de consolidation de la croissance fixée par le IXème Plan. La réalisation de ces performances a été favorisée par la poursuite résolue des actions d'assainissement macro-économique d'une part et, d'autre part, par l'approfondissement des réformes structurelles dont la mise en œuvre est examinée dans les développements qui suivent en rapport avec les objectifs retenus par le IXème Plan.

III. La mise en œuvre du IXème Plan

L'analyse des progrès réalisés dans les domaines de l'amélioration de la compétitivité de notre économie, de la création d'un espace économique attractif, de la mise en place d'un Etat-stratège, de la promotion du développement humain et du développement durable, permet d'apprécier l'état de mise en œuvre des orientations du IXème Plan. Ainsi, pour chacun de ces défis, il sera mis en relief les actions majeures entreprises par le biais, notamment, des politiques sectorielles spécifiques.

III.1.**L'amélioration de la Compétitivité**

La consolidation de la compétitivité est un impératif pour permettre à l'économie sénégalaise de réaliser tout le potentiel de croissance que l'on peut tirer d'une valorisation accrue de ses avantages comparatifs. Les diverses politiques identifiées, adoptées et mises en œuvre progressivement, d'abord dans le VIIIème Plan et poursuivies dans le IXème Plan, notamment dans les Secteurs de l'énergie et des transports ainsi que celles menées dans le cadre de la poursuite des activités du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Privé participent de cette volonté de rendre notre économie plus compétitive.

En ce qui concerne la fiscalité, les orientations de la politique s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la compétitivité de l'appareil de production en rendant l'environnement fiscal plus stable, moins complexe et plus transparent. Cette politique participe également au processus de renforcement de l'intégration sous-régionale au sein de l'UEMOA et s'articule autour des points suivants :

- la baisse généralisée du taux de fiscalité des droits de porte ;
- la simplification de la structure fiscale intérieure et de son application ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale et l'octroi d'une protection raisonnable à la production nationale mais au moyen exclusif du tarif.

Dans le même ordre d'idées, la loi instituant le statut de l'entreprise franche d'exportation qui se substituera, à terme, à ceux des points francs et de la Zone Franche Industrielle de Dakar, participe de cette volonté de rationaliser le système d'incitation à l'exportation. Il en est de même de la mise en place du Trade-Point qui est un guichet unique pour le commerce extérieur.

Avec la création prochaine de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations, les conditions seront remplies pour offrir aux opérateurs économiques un espace encore plus favorable au développement de leurs affaires.

De même, la poursuite des travaux du Groupe de Réflexion sur la Compétitivité et la Croissance (GRCC) en matière d'identification des mesures de réformes et les travaux en cours au niveau du Comité de Réformes Juridiques sur la modernisation du droit continuent à contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires.

Dans le domaine de l'énergie, la libéralisation des prix des produits pétroliers et la rationalisation de la fiscalité ont conduit à une baisse importante des prix (25% à 30 %) pour les industriels. Avec l'instauration d'un nouveau cadre institutionnel favorable à une implication accrue du secteur privé ainsi que celle d'une saine concurrence dans les sous-secteurs pétrolier et de l'électricité, la compétitivité des entreprises nationales sera davantage renforcée.

Toutefois, il reste à rendre opérationnelles la commission de Régulation de l'Electricité et l'Agence sénégalaise d'Electrification Rurale dont la création est prévue par la loi par la loi d'orientation du sous-secteur de l'électricité adoptée en 1998. Par ailleurs, le programme d'investissement du secteur de l'énergie à soumettre à la réunion des bailleurs de fonds prévue vers mai 1999 n'est toujours pas disponible. Il convient à cet égard de mettre en œuvre les diligences appropriées pour éviter des retards préjudiciables à la réforme du secteur.

En matière de transport, le Programme d'Ajustement du Secteur des Transports (PAST) lancé en 1991 a permis de réaliser les réformes institutionnelles du secteur à l'exception du mode de gestion des aéroports et la restructuration des sociétés parapubliques intervenant dans ce secteur.

Des investissements importants ont également été réalisés dans les domaines routier, ferroviaire, aéroportuaire et portuaire. Le PAST a, par ailleurs, contribué à l'amélioration de l'efficacité des dépenses grâce à une affectation des ressources dévolues au secteur privilégiant les travaux de réhabilitation. Il faut noter à cet égard que la totalité des travaux d'entretien routier a été confiée au secteur privé.

Malgré ces résultats positifs, la réalisation du PAST s'est heurtée à des difficultés tenant principalement aux problèmes de coordination, à l'absence d'une codification claire des procédures financières et comptables à observer, aux retards dans la prise des mesures institutionnelles, aux faiblesses notées au niveau des capacités des entreprises privées chargées des travaux d'entretien et de l'assistance technique chargée de la fonction planification et programmation.

La réunion des bailleurs de fonds du second programme sectoriel des transports (PSTII) qui vient de se tenir à Paris les 2 et 3 février 1999, a procédé à l'évaluation du PAST avant de faire l'objet d'importantes annonces de financements se chiffrant à 335 millions de dollars US, soit 85% des besoins de financement.

⌘ D'une manière générale, les indicateurs disponibles indiquent la préservation de la compétitivité globale de l'économie restaurée avec la dévaluation du franc CFA. A titre d'exemple, en matière de commerce extérieur le taux d'exportation s'est établi à 30,6 % en 1998 contre 28 % en 1997 tandis que le taux de pénétration des importations (importations/demande intérieure), indicateur d'intensité de la concurrence étrangère sur le marché intérieur, s'est également amélioré en baissant de 28 % pour les années 1996 et 1997, à 25 % en 1998.

Ces évolutions traduisent, dans une certaine mesure, l'amélioration de la compétitivité de l'économie sénégalaise dans ses échanges extérieurs. Ce constat est également confirmé par les évaluations disponibles sur l'évolution de l'indicateur du taux de change effectif réel qui indiquent que la marge de compétitivité se situe à plus de 20 % par rapport aux principaux partenaires.

Mais, ces résultats sont à améliorer afin de permettre à l'économie d'atteindre des taux plus élevés de croissance. Des efforts sont surtout requis dans certains domaines, en particulier l'amélioration des conditions de financement des activités de production et d'échange, le renforcement de l'efficacité de l'administration ainsi que l'amélioration de la productivité et la promotion de la qualité. La création d'un espace national attractif s'inscrit dans cette perspective.

III.2. La création d'un espace national attractif

L'amélioration de l'attractivité d'un pays vis à vis des investisseurs étrangers est devenue un impératif de la politique économique. C'est pourquoi, le IXème Plan a fait de l'attractivité un objectif majeur pour compléter la compétitivité. En effet, pour attirer les investisseurs, plusieurs chantiers ont été ouverts en complément de ceux destinés à renforcer la compétitivité de nos entreprises.

Ainsi, la mise en place du Centre d'arbitrage de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dakar et d'un centre de formalités des entreprises, la création récente du Conseil Supérieur de l'Industrie, les réformes visant l'amélioration du fonctionnement de la juridiction du contentieux commercial ainsi que les autres actions envisagées à travers la réforme du système judiciaire y compris celles relatives à la promotion de la formation, participent de notre ambition de faire de notre pays un espace attractif.

La ratification du traité de l'OHADA et la mise en application du Code CIMA aideront au même titre à attirer les investisseurs. La baisse générale des tarifs douaniers intervenue en avril 1998 rentre également dans ce cadre.

Comme le témoignent en particulier les niveaux et la composition des PTIP récents, l'Etat a pris également de nombreuses initiatives qui visent à améliorer la disponibilité des infrastructures d'accompagnement aux activités de production et d'échange, essentielle à la politique d'enrichissement des sources de la croissance.

A cet égard, le Gouvernement accorde une haute priorité au secteur primaire qui, il faut le rappeler, en dépit de ses potentialités énormes et avérées et qui occupe près de 61 % de la population active, a une contribution à la croissance du PIB à peine supérieure à 1%.

C'est pourquoi la Lettre de Politique du Développement Agricole élaborée en 1995 a été réactualisée en 1997 par le Document d'Orientation Stratégique (DOS) dans la perspective de relancer cet important secteur. Ainsi, le Programme d'Investissement du Secteur Agricole qui constitue l'instrument d'exécution de cette politique a identifié plusieurs programmes dont certains connaissent déjà un début d'exécution. Il s'agit notamment :

- du Programme National d'Infrastructures Rurales en finalisation, pour renforcer les capacités de financement des investissements d'intérêt communautaire et de réhabilitation et/ou de construction des pistes de production pour le désenclavement des zones à hautes potentialités agricoles ;
- du Programme de Restauration de la Fertilité des Sols avec la poursuite du programme de phosphatage de fond ;

- du Programme de Développement de la Petite Irrigation avec la mise en place d'ouvrages de maîtrise de l'eau ;
- du Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de Producteurs (PSAOP) qui vise la promotion de l'agro-alimentaire, la mise en place d'une Agence de Conseil et d'Appui Rural ainsi que l'impulsion des investissements.

L'élevage, le deuxième sous-secteur du primaire après l'agriculture en terme de contribution au PIB (plus de 7 %), a maintenu en 1998 son rythme de croissance de 6% réalisé en 1997. Avec le Plan d'Action en cours de mise en œuvre, il est attendu de fortes améliorations des performances du secteur.

Toutes ces mesures sont certes importantes pour améliorer nos performances économiques, toutefois, pour les rendre plus efficaces, il est important de les accompagner d'un recentrage du rôle l'Etat.

III.3. La promotion d'un Etat-Stratège

Le IXème Plan a identifié sous le vocable «d'obstacles institutionnels» la mauvaise répartition des rôles et des pouvoirs entre l'Etat, et les acteurs privés. La construction de l'Etat-stratège apporte des éléments de réponse à ces obstacles. Ainsi, la conception des politiques sectorielles¹, et leur mise en œuvre par les investissements publics adoptés ces trois dernières années se sont fortement inspirées de cette vision. Les mesures en faveur de la promotion du secteur privé dont nous venons de parler, ainsi que celles afférentes à la décentralisation ou au retrait de l'Etat des activités marchandes, en sont des illustrations manifestes.

¹ Il faut noter que dans chacune des politiques adoptées pour les secteurs de la Santé, de l'Energie, de l'Enseignement supérieur, des Télécommunications, des Transports, de la Décentralisation, de l'Urbanisme et de

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, les interventions du projet d'Appui à la Réforme du système Judiciaire ont contribué à la résorption partielle des besoins de développement des ressources humaines des Cours et Tribunaux et à une amélioration des conditions de travail. Le projet contribuera également à faciliter l'accès des justiciables au droit et à renforcer la transparence du système judiciaire.

Au niveau de l'Etat, la création de la Cour de Discipline Financière à la place de la Cour de Discipline Budgétaire et celle de l'Inspection Générale de l'Administration de la Justice procèdent de la ferme volonté des Autorités de moraliser davantage la vie publique. Il importe, cependant, pour atteindre les résultats escomptés, de faire fonctionner correctement les organes créés.

En ce qui concerne la politique de décentralisation qui vise à rapprocher l'Etat des administrés en dotant les collectivités locales d'une autonomie administrative et financière, toutes les dispositions légales et réglementaires ont été prises entre 1996 et 1998. Il faut noter que malgré les efforts consentis par l'Etat, les ressources dont disposent les collectivités locales restent en deçà de ce qu'exigent leurs nouvelles responsabilités. De ce point de vue, le renforcement des capacités des entités décentralisées et l'élargissement de leurs possibilités d'accès aux ressources financières apparaissent comme essentiels.

Le désengagement de l'Etat s'est poursuivi à travers la politique de restructuration du secteur public et parapublic, dans l'objectif d'améliorer l'efficacité de la production et la qualité des biens et services. D'une manière générale, la politique de privatisation figure parmi les facteurs explicatifs de l'évolution de l'investissement direct étranger que nous voulons promouvoir.

l'Habitat, de l'Emploi, comme dans celles en cours de finalisation pour le secteur de la Femme et de la Famille ainsi que celui relatif à l'Education et la formation, il est recherché, entre autres, un recentrage du rôle de l'Etat.

C'est également dans le cadre de ce processus de recentrage du rôle de l'Etat faut placer certaines initiatives comme la réforme institutionnelle de la SONEES qui a donné naissance à la SDE, la création de la SONAC une société privée à la place de l'ASACE, la mise en location gérance de la SOTEXKA, la liquidation de HAMO et de la SOTRAC, la privatisation de la SONATEL, de DAKAR MARINE, de la SENELEC en cours, le projet de création de la SETI pour l'exploitation de la voie ferrée Dakar-Bamako, sans oublier le projet de privatisation d'Air Sénégal et de la SONACOS.

Dans cette même perspective de recentrage des interventions publiques, le programme de restructuration 1999-2000, actuellement à l'étude, cible principalement le CICES, la LONASE, la SAPCO, la SONAFOR, le CEREQ, la SENRE et le CICES.

C'est aussi dans le souci d'améliorer la qualité du service public, que nous avons engagé la réforme du système d'avancement des agents de l'Etat qui fait du mérite le critère déterminant de la promotion de ces agents.

Dans cette même optique de renforcer l'efficacité de notre administration, les enquêtes sur la qualité du service public se poursuivent. L'organisation rapide de la concertation nationale sur cette question et la mise en œuvre effective et diligente du programme d'action qui en est attendue constituent un test important de notre détermination à mettre en place une fonction publique performante. Au-delà de cette composante spécifique, la concrétisation du Programme de Bonne Gouvernance nous interpelle. Il s'agit, en réalité d'un domaine où nous avons enregistré très peu de progrès. Il nous faut évaluer la situation et prendre les mesures correctrices utiles.

Un autre axe essentiel de la promotion de l'Etat-stratège sera le développement d'une politique efficiente de communication sur les programmes qu'entreprend le Gouvernement, pour assurer la lisibilité des actions qu'il conduit pour promouvoir le développement humain et durable.

III.4. La poursuite du développement humain

L'amélioration du développement humain est un moteur essentiel de la croissance économique durable et de la lutte contre la pauvreté, et en définitive une fin en soi. En effet, les éléments-clés du bien être d'une société sont le niveau d'éducation, la santé et la longévité de la population. La poursuite de cet objectif oblige l'Etat-stratège à augmenter ses investissements publics et surtout dans les domaines de la valorisation des ressources humaines et des autres aspects de notre politique de population.

La population du Sénégal est estimée en 1998 à plus de 9 millions d'habitants dont une majorité de femmes et de jeunes. Ces dernières années des efforts significatifs ont été faits pour maîtriser les tendances lourdes des variables démographiques. En conséquence, le niveau de la fécondité a globalement baissé dans l'ensemble même si des disparités subsistent entre le milieu urbain et le milieu rural ou selon le niveau d'instruction des femmes.

S'agissant de l'éducation et de la formation, le Gouvernement a accentué ses efforts en accordant à ce secteur plus de 30% du budget national de fonctionnement. L'enseignement élémentaire secteur prioritaire de l'éducation, a vu ses résultats s'améliorer ces dernières années. Le taux brut de scolarisation est passé de 57% en 1995/96 à 59,7% en 96/97 pour atteindre 61,7% en 97/98, avec comme objectifs d'atteindre 70% en l'an 2000 et 75% en 2001.

Malgré les progrès réalisés, des disparités subsistent aussi bien entre les régions qu'entre les sexes. En particulier les taux de scolarisation qui étaient de 46,6% pour les filles et 62,7% pour les garçons en 1995 sont passés respectivement à 55,5% et 68% en 1998.

Ce secteur connaît un nouveau souffle avec l'impulsion des initiatives privées, la poursuite des réformes du secteur et la mise en œuvre du plan décennal pour le développement de l'éducation de base qui est en finalisation et pourrait contribuer, à la réalisation, à l'horizon 2008, de l'objectif de scolarisation universelle. L'Etat a concrétisé sa volonté de lutter contre l'analphabétisme qui touche plus de la moitié des citoyens sénégalais avec l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour améliorer l'efficacité des interventions dans ce domaine. Ainsi le taux d'analphabétisme est retombé en 1998 à 50%, l'objectif étant à cet égard d'arriver en dessous de ce niveau à l'an 2000. (avec un taux de réduction de 5% par an)

Pour atteindre cet l'objectif de scolarisation universelle à l'horizon 2008, le Gouvernement doit démarrer effectivement à partir de juillet 1999 la composante éducation de base du PDEF. La formulation du document de ce programme se poursuit toujours. La finalisation des documents de travail de la réunion des bailleurs sur le PDEF doit intervenir rapidement pour éviter de nouveaux retards.

Une attention particulière mérite d'être accordée aux autres volets du PDEF qui accusent des retards encore plus importants, à savoir l'enseignement secondaire, l'enseignement technique et la formation professionnelle.

S'agissant de l'enseignement supérieur, la lenteur et les blocages dans la conduite des réformes retenues dans le cadre du Projet d'Amélioration de l'Enseignement Supérieur (PAES) risquent de remettre en question les objectifs arrêtés. Il est utile de prendre les mesures pour éviter notamment les dérapages budgétaires et la constitution d'arriérés tout en veillant à faire fonctionner correctement les instruments mis en place comme le fonds de recherche universitaire. Il doit en être de même pour la mise en place d'un système efficient et durable de maintenance des investissements du secteur.

En matière de santé, le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) qui couvre la période 1998-2007 et dont les orientations stratégiques sont traduites en actions dans le cadre d'un Programme quinquennal de Développement Intégré de la Santé et de l'Action Sociale (PDIS) couvrant la période 1998 à 2002, constitue l'instrument de mise en œuvre de notre politique de santé.

Le PDIS a pour objectif d'améliorer la gestion et la viabilité financière du système de santé publique. Le taux de recouvrement des charges récurrentes au niveau des postes de santé devrait passer de 112 % en 1997 à 129 % en 2000 pour assurer un meilleur accès des groupes vulnérables à des soins de santé de qualité. Le nombre d'habitants par centre et poste de santé devrait passer respectivement de 158000 et 11000 en 1997 à 150000 et 10000 en 2000. Ce programme vise également à faire baisser la fécondité et à réduire le croît démographique tout en améliorant la gestion et la prestation des services de santé de la reproduction.

En vue d'assurer une couverture minimale des besoins de soins de santé primaires, le Gouvernement s'est engagé à augmenter de 0,5 points par an la part du secteur de la santé dans les dépenses de fonctionnement de façon à atteindre à l'an 2002, la norme de 9% recommandée par l'OMS.

La majeure partie des textes que requiert la réforme du secteur est prise, il faut noter que leur mise en application effective reste une préoccupation. C'est le cas notamment de la composante hospitalière pour laquelle, les projets d'établissements hospitaliers qui sous-tendent la réforme hospitalière ne sont pas encore finalisés. Le projet de modification du statut de la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement pour faire de cet organisme un établissement bénéficiant d'une autonomie de gestion n'a pas beaucoup évolué.

La répartition des allocations budgétaires favorisera les dépenses de supervision, de maintenance et de fonctionnement qui croîtront de 10 % environ contre 4 % pour les dépenses de personnel. Une distribution plus équitable des ressources en faveur de la composante soins de santé primaires doit être visée.

Sur le plan de l'accès à l'eau potable, la consommation qui était de 27 litres par jour et par habitant s'est fortement améliorée entre 1997 et 1998. L'objectif de se rapprocher à l'an 2000 de la norme internationale qui est de 35l/jour et par habitant sera tenu avec la réalisation du Projet Sectoriel Eau en cours.

Cependant, pour lever les difficultés de financement des investissements dans le but de satisfaire complètement la demande, le Gouvernement doit prendre à temps les décisions concernant les tarifs, la fiscalité et la participation de l'Etat pour éviter de compromettre le BOT en montage avec la SFI et la participation du secteur privé au développement de ce secteur.

En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a systématisé et amplifié les actions dans ce domaine en définissant et en adoptant un programme spécifique de lutte contre la pauvreté. Ce programme vient consolider les dispositions déjà mises en œuvre comme les filets de sécurité créés après la dévaluation pour atténuer les coûts sociaux de cette dévaluation à travers les actions de lutte contre la précarité (programme de nutrition communautaire, électrification rurale, le programme de sécurité alimentaire, etc.).

La rupture des solidarités classiques, la recherche d'un environnement propice à la compétitivité et le recentrage du rôle de l'Etat ont contribué à la fragilisation de certains groupes sociaux qui sont de plus en plus exclus de la distribution des fruits de la croissance. Le Programme de Lutte Contre la Pauvreté (PLP) cherche, à aider les populations pauvres à élargir leurs perspectives d'obtention de revenus grâce à un renforcement de leurs capacités. C'est pourquoi, à côté des stratégies de relance de la croissance et du développement, il nous faut rendre le PLP opérationnel sans délai. A cet égard, nous devons tirer toutes les conséquences de son évolution lente en raison principalement de son environnement institutionnel complexe, pour apporter toutes les modifications idoines.

Pour l'emploi, le taux d'activité est aux dernières évaluations de 59% tandis que celui du chômage s'élève à 7,5%. Selon les résultats de l'enquête ESAM publiée en 1997, la population active est composée de 2,7 millions occupés et 219 617 chômeurs. En outre, le chômage n'est pas seulement limité aux jeunes sans qualification professionnelle ou victimes de déperdition scolaire. Il concerne également les diplômés d'études supérieures ou du système de formation professionnelle et est davantage circonscrit en milieu urbain. En zone rurale, c'est le sous-emploi qui sévit avec 7 à 8 mois d'inactivité dans l'année.

Le Plan National d'Emploi adopté en septembre 1998 et le Fonds d'Action pour l'Emploi qui vient d'être créé visent à apporter une réponse correcte et rapide à la problématique de l'emploi dans les zones urbaines et rurales. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan qu'il faut placer le recensement des chômeurs en cours.

Dans le domaine de la promotion de la femme, nous avons réalisé d'importants progrès qui seront consolidés avec la poursuite des projets en cours pour améliorer le statut de la femme. D'autres initiatives sont en cours pour faciliter l'accès des femmes au crédit. Le PLP prend en compte les préoccupations des femmes. En plus des actions communes, une composante spécifique cofinancée par la Banque Africaine de Développement et le Fonds Nordique de Développement sera opérationnelle sous peu.

- la politique de promotion de la femme est une priorité nationale, de l'Etat social et de la solidarité avec la croissance d'un Fonds de Développement pour les femmes.

Toutes ces actions doivent militer en faveur d'un développement humain et durable, notre objectif ultime.

III.5. La recherche d'un développement durable

Le Sénégal est confronté à un problème de dégradation accélérée de ses ressources naturelles du fait de l'érosion, de l'évolution climatique mais également et surtout des actions relevant des populations. Ces facteurs déterminants de la sécheresse et de la désertification, menacent directement l'avenir des ressources forestières au Sénégal. C'est pourquoi, le IXème Plan privilégie les choix de développement qui ne compromettent pas les possibilités d'épanouissement des générations futures en faisant du renforcement de la protection des ressources naturelles une priorité.

La mise en œuvre du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) que nous avons adopté permettra d'organiser dans un cadre cohérent, toutes les interventions pour renverser les tendances lourdes dans ce domaine.

Dans cette perspective, nous avons, au cours des trois dernières années, pris d'importantes mesures allant dans le sens de la promotion du développement durable. On peut citer, à ce titre, l'adoption de la Loi 98-03 portant nouveau Code Forestier, la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire pour la gestion des ressources en eau, l'adoption du Code de l'Eau, la mise en œuvre du plan d'action issu de la concertation tenue à NDIAYE dans la région de Saint-Louis. Par ailleurs, nous un nouveau Code de la Pêche a été adopté et la formulation d'un Plan Directeur des Pêches est en cours.

De façon plus spécifique, plusieurs projets ont été initiés en œuvre. Les principales réalisations portent sur la mise en œuvre du projet d'aménagement des pépinières forestières pour lequel le Japon vient d'accorder au Sénégal le financement nécessaire pour la troisième phase, du projet de gestion communautaire des ressources naturelles, de celui portant reboisement du bassin arachidier, ainsi que de ceux relatifs à l'aménagement des terroirs du Walo et à la régénération du Parc National de Niokoloba. La deuxième phase du projet de gestion des ressources naturelles actuellement en cours d'exécution rentre dans ce cadre de la conservation de nos ressources naturelles et met l'accent sur une forte participation des populations.

Il est toutefois utile d'accélérer la préparation des autres projets du Plan d'Action Forestier du Sénégal et la matérialisation du projet de «Ceinture Verte» qui vise la réalisation d'actions intégrées de foresterie, d'élevage et d'agriculture, à haute intensité de main d'œuvre, dans la vallée du fleuve Sénégal tout comme dans la zone sylvo-pastorale.

L'adoption du Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) en Conseil Interministériel janvier 1997, consacre la volonté du Gouvernement de faire dudit PNAT un outil de pilotage du développement durable et un support indispensable de notre politique de décentralisation. Les dix Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire offre une vision globale des initiatives de développement au niveau de chaque région aux horizons 2006 et 2021. Il reste à définir concrètement les modalités pratiques d'intégration de cette dimension spatiale dans notre politique d'investissement publique. Cette étape est indispensable pour concrétiser notre vision du développement régional exprimée par le PNAT.

CONCLUSION

Il ressort des développements précédents sur l'exécution à mi-parcours du IXème Plan, les principales conclusions suivantes :

1. Les mutations montrent que les défis identifiés dans le IXème Plan restent pertinents. Au plan interne, nous nous devons d'apporter des réponses rapides à une demande sociale plus forte et plus pressante, qui commande d'accorder plus d'attention aux dimensions «développement humain, développement durable». Au plan externe, le processus de régionalisations et de mondialisation, nous ouvre de nouvelles opportunités, mais également il nous place devant des défis au centre desquels se trouvent la compétitivité et l'attractivité qui interpellent l'Etat et l'intiment de développer sa fonction de stratégie.

2. Au plan macro-économique, l'économie sénégalaise s'est bien inscrite dans une dynamique de croissance positive dans un contexte de stabilité des prix et de viabilité financière interne et externe accrue. Toutefois, les modifications de structure ne sont pas encore assez significatives d'une rupture nette des fluctuations erratiques de la croissance.

En outre, la croissance économique tourne autour d'un niveau moyen de 5% inférieur au seuil de 7% admis comme étant le minimum à réaliser pour lutter efficacement contre le fléau de la pauvreté. De surcroît, les fruits de la croissance ne sont pas captés par les secteurs fortement utilisateurs de la main d'œuvre. Il faut d'ailleurs relever que les difficultés économiques d'avant la dévaluation n'avaient pas permis une allocation satisfaisante des ressources en faveur des secteurs dits sociaux. C'est pourquoi, malgré les performances économiques positives, la situation sociale demeure relativement préoccupante.

3. Par rapport aux cinq défis identifiés, le bilan à mi-parcours de l'exécution du IXème Plan fait ressortir que beaucoup de progrès ont été faits dans le sens de la consolidation de la compétitivité de notre économie et de l'attractivité de notre espace national. Des avancées significatives sont notées en ce qui concerne la promotion du développement durable.

Cependant, pour accélérer l'entrée du Sénégal dans le cercle des pays émergents nous devons maintenir le cap des réformes structurelles, rendre opérationnel le programme de lutte contre la pauvreté et activer le démarrage du programme de bonne gouvernance y compris la réforme de l'administration.

Le gouvernement doit, dans cette perspective, poursuivre l'orientation déjà prise de mettre l'accent sur l'offre de services sociaux en dotant en priorité les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique. Il devra veiller, en plus, à ce que, chaque politique sectorielle prenne en compte les besoins des groupes défavorisés de sorte à lutter plus efficacement contre la pauvreté et l'exclusion.

4. En appui de ces chantiers, le programme de renforcement des capacités et les mesures visant à améliorer les capacités de tirages doivent également entrer en vigueur dans les meilleurs délais en vue de l'amélioration de l'efficacité des investissements publics et de l'accélération du rythme de leur réalisation. L'application du cadre de gestion des projets et programmes constitue également un élément important de ce dispositif d'appui.

5. En plus, dans chacun des domaines ou des blocages ou des lenteurs persistent, il nous faut mettre en place un dispositif performant de mise en œuvre et de suivi pour assurer la réalisation des objectifs escomptés par le IX^{ème} Plan à travers notamment la mise en œuvre des politiques sectorielles.

C'est dans cette perspective que sont élaborées les propositions de recommandations qui suivent et dont la mise en œuvre revêt un caractère impérieux pour consolider les acquis et procéder aux redressements qu'imposent les insuffisances notées, de façon à mettre notre économie sur le sentier d'une croissance forte et mieux répartie, tel que tracé par le IX^{ème} Plan.

ANNEXE.**RECOMMANDATIONS**

1. Les ministères techniques examineront, avant fin mars 1999, chacun dans son domaine de compétence, les recommandations contenues dans les bilans des secteurs qui les concernent en vue de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.
2. Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et les ministères techniques, chacun dans son domaine, accorderont la plus haute priorité aux initiatives visant à améliorer l'environnement des entreprises et l'attractivité de notre espace national. Il conviendra, à cet égard, d'exploiter judicieusement les conclusions de l'étude sur «le parcours de l'investisseur» et d'arrêter, avec les ministères concernés, un plan d'action avant fin mai 1999.
3. Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan prendra les dispositions utiles pour finaliser les réflexions en cours sur la promotion du secteur privé notamment la formulation de la stratégie de développement de ce secteur ainsi que la mise en place de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations d'ici fin avril 1999. Dans cette perspective, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan identifiera toutes les mesures visant à renforcer l'efficacité du dispositif de promotion des investissements et des exportations, dont la rationalisation des structures existantes.